

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Solidarité, politique de la ville, enfance et
petite enfance »

Conseil municipal du 26 mars 2012
Séance du 15 mars 2012

12 Education – désignation des représentants au sein de plusieurs écoles et du collège Rousseau.

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, M. LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSA
MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART,
M'BAYE-DIAO, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. MONTES
M. CABARET
M. GRIMBERT
Mme BARBETTE
M. MACHU
Mme FEVRIER

Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :

Mme BASMAISON
M. VILLEMMAIN
M. BERNARD-LUNEAU
M. BEAUBRUN
Mme MAUPIN
M. BELMHAND

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme KEZZOUL
Mme PORAS
Mme LEFEVRE
M. NACHITE
Mme RIFFAULT
M. VARLET
M. CHEURFA

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 32

■ **Rapport de présentation :**

Madame Nicole CAPON, 1^{ère} adjointe, expose :

Par délibérations en date du 28 avril 2008 et du 30 juin 2008, le conseil municipal a désigné les membres appelés à siéger au sein des conseils d'écoles, et notamment :

- pour l'école élémentaire de Nerval : monsieur Cédric LEMAIRE,
- pour l'école élémentaire Eluard : monsieur Roland SZPIRKO,
- pour l'école élémentaire Camus : madame Aïcha OYONO,
- pour l'école élémentaire Prévert : monsieur Mohamed ASSAMTI.
- pour l'école maternelle Molière : madame Gallia BASMAISON
- pour l'école élémentaire Macé : madame Méral JAJAN



maintenant !

- pour l'école maternelle Somasco : monsieur Eric MONTES
- pour le collège Jean-Jacques Rousseau : monsieur Eric MONTES, titulaire et madame Aïcha OYONO, suppléante

Suite à la fusion des écoles élémentaires Nerval/Eluard et Camus/Prévert, le nombre de représentants du conseil municipal n'est plus conforme au décret n°90-788 du 6 septembre 1990 qui limite les représentants du conseil municipal au sein des conseils d'écoles à un seul conseiller municipal désigné par l'assemblée délibérante.

Il vous est donc proposé de procéder à la réélection des représentants du conseil municipal au sein de ces deux établissements scolaires.

Les candidats proposés sont

Pour l'école élémentaire Nerval/Eluard :

- en qualité de membre titulaire : M. Roland SZPIRKO
- en qualité de membre suppléant : M. Cédric LEMAIRE

Pour l'école élémentaire Camus/Prévert : M. Mohamed ASSAMTI

En outre, il convient de désigner les représentants du conseil municipal au sein des conseils de l'école élémentaire Jean Macé ainsi que des écoles maternelles Charles Somasco Molière et, et ce suite à la démission des délégués actuels. Les candidats proposés sont :

- pour l'école élémentaire Jean Macé : M. Eric MONTES
- pour l'école maternelle Molière : Mme Aïcha OYONO
- pour l'école maternelle Charles Somasco : Mme Méral JAJAN

Enfin, à la demande des représentants au conseil d'établissement du collège Jean-Jacques Rousseau, il vous est proposé de désigner madame Aïcha OYONO en qualité de membre titulaire et monsieur Eric MONTES en qualité de membre suppléant.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu les délibérations en date du 28 avril et 30 juin 2008,

Considérant la fusion des écoles élémentaires Nerval/Eluard et Camus/Prévert,

Considérant la démission des délégués actuels au sein des conseils des écoles maternelles Somasco et Molière et l'école élémentaire Jean Macé,

Considérant la demande des représentants au sein du conseil d'établissement du collège Jean-Jacques Rousseau

Vu l'avis de la commission « Solidarité, politique de la ville, enfance et petite enfance » en date du 15 mars 2012,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

maintenant !

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de désigner en tant que représentant du conseil municipal, au sein du conseil de l'école élémentaire Nerval/Eluard :

- en qualité de membre titulaire : M. Roland SZPIRKO
- en qualité de membre suppléant : M. Cédric LEMAIRE

Article 2 : de désigner en tant que représentant du conseil municipal au sein du conseil de l'école élémentaire Camus/Prévert :

- M. Mohamed ASSAMTI

Article 3 : de désigner en tant que représentant du conseil municipal au sein du conseil de l'école maternelle Molière :

- Mme Aïcha OYONO

Article 4 : de désigner en tant que représentant du conseil municipal au sein du conseil de l'école élémentaire Jean Macé :

- M. Eric MONTES

Article 5 : de désigner en tant que représentant du conseil municipal au sein du conseil de l'école maternelle Charles Somasco :

- Mme Méral JAJAN

Article 6 : de désigner en tant que représentant du conseil municipal au sein du conseil d'établissement du collège Jean-Jacques Rousseau

- en qualité de membre titulaire : Mme Aïcha OYONO
- en qualité de membre suppléant : M. Eric MONTES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

30 MARS 2012

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE
après dépôt en Sous-Préfecture le... 30.03.12
et publication ou notification le... 02.04.12
CREIL, le... 02.04.12
LE MAIRE



Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

3/3



